

La Fondation Darchis, le «Prix de Rome» de Bruxelles et quelques musiciens liégeois

par
José QUITIN

Le point de départ de ma communication est une réflexion que mon ami Jean Puraye m'a faite il y a quelque temps: «Sais-tu que pas mal de gens croient que c'est nous, les Proviseurs de la Fondation Darchis à Rome, qui accordons le «Prix de Rome» destiné aux musiciens par l'Etat belge?».

En préparant pour notre Bulletin n°83 le compte rendu du magnifique ouvrage de Jean Puraye, *La Fondation Darchis à Rome*, mon attention fut attirée par quelques points particuliers.

1° L'évolution - heureuse! - dans l'admission des boursiers. Au départ, en 1699, seuls des étudiants en théologie et en droit bénéficiaient de la fondation. Dès 1711, mais surtout vers 1720, les proviseurs admettent aussi des artistes, apportant ainsi une extension considérable au texte du testament de Lambert Darchis.

2° L'absence totale de musiciens parmi les boursiers des XIX^e et XX^e siècles, à une exception près, Michel-Joseph Malmédy, boursier à Rome en 1824.

3° En compulsant mes propres notes d'archives, je me suis aperçu que plusieurs musiciens ayant obtenu du Chapitre de leur église l'autorisation de se rendre en Italie ne figuraient pas sur les listes de la Fondation Darchis.

4° Enfin, il m'a paru nécessaire de préciser les origines et le but de ce que nous avons appelé le «Prix de Rome» mais dont le nom original, dans l'arrêté royal du 19 septembre 1840, est plus exactement «Concours de composition musicale».

Ces questions apparemment anodines font entrevoir des possibilités de recherches intéressantes.

* * *

Avant tout, mettons-nous d'accord sur les mots. Pour plus de commodité nous appellerons *bourse d'études* tout subside accordé à un jeune musicien pour l'aider à se

perfectionner dans son art, en ce et y compris les études générales.

En effet, dès le XIV^e siècle, mais surtout au XVI^e, les Chapitres des églises liégeoises encouragent leurs membres à favoriser les études de leurs meilleurs choraux, ex-choraux et servants d'autels. Il est souhaité que, par testament, les chanoines leur assurent des revenus destinés à pourvoir à leur entretien matériel (logement, nourriture, vêtements chauds), et leur accorder des bourses d'études pour parachever leur instruction. Les réactions des chanoines sont positives dans toutes les églises. A la cathédrale, par exemple, jusqu'en 1797, le Chapitre distribuera les revenus des bourses fondées par le cardinal Nicolas de Cusa (vers 1450), par Jacques de Toledo (1577), les chanoines Arnold de Wachtendonck, d'Oyenbrugge à Duras (1584), Léon Outres, Offermans (1576), Boels (1601).

Ces bourses reposent sur des donations consistant en terres (ce seront les plus durables), en immeubles, en argent liquide ou en créances. Leur administration et leur collation sont confiées au Chapitre de l'église.

A la limite, les récompenses accordées aux enfants lors de certaines fêtes - la saint Nicolas, la fête des saints Innocents, le jour de l'élection de l'évêque des enfants - peuvent être assimilées aux bourses d'études, car le but, grâce à ces récréations, est évidemment de les inciter à bien travailler.

Il semble que très peu de laïcs ont fondé des bourses d'études. Apparemment, les grands seigneurs préféraient récompenser directement et occasionnellement les musiciens qui les servaient, tandis que les riches bourgeois ne s'intéressaient pas à ce genre de choses.

A ce point de vue, Lambert Darchis est une exception. De plus, la fondation qu'il crée à Rome en 1595 en faveur de ses compatriotes liégeois se différencie totalement des modèles que je viens d'évoquer quant à leur gestion et au choix des bénéficiaires. C'est sur le caractère original de son projet que je voudrais attirer votre attention.

Né à Liège en 1625, décédé à Rome en 1699, Lambert Darchis vécut à Rome pendant

cinquante-trois ans; il était attaché à la Curie romaine. Lui qui jouissait d'une très confortable fortune, avait été ému par les difficultés matérielles que rencontraient ses jeunes compatriotes arrivant à Rome pour y poursuivre leurs études et se rapprocher de l'élite par leur intelligence et leur travail.

«J'entends, déclare-t-il dans son testament, que mes exécuteurs testamentaires louent ou achètent une maison grande et commode pour recevoir les pauvres compatriotes qui sont déjà ou qui arriveront à l'avenir en cette Curie romaine. Dans cet hospice, ils seront accueillis pour cinq ans au maximum [...]. Ils y auront lit, lumière et, en hiver, un peu de feu, pour autant que les revenus de cet héritage le permettront. Ceci afin qu'ils se rendent plus aptes et plus capables de gagner leur vie mieux et plus dignement au service de la Curie et de ses Membres [...]. Au terme de cinq ans, ils laisseront leur place à de nouveaux arrivants, plus novices et plus indigents, mes compatriotes de langue française uniquement, de crainte que de la diversité des langues, naissent entre eux désordre et rixes.»

A quoi un siècle plus tard, Grétry, pensionnaire du Collège liégeois de 1761 à 1765 fait écho dans ses *Mémoires* (Paris 1796-1797). «Le Collège [de Liège, à Rome] est situé in piazza monte d'Oro, vicino a San Carlo, al Corso [...]. Il y a dix-huit chambres pour les étudiants en droit, en médecine, chirurgie, musique, peinture, architecture et sculpture [...]. On y est entretenu de tout, excepté qu'il faut se procurer ses maîtres en ville et s'habiller en abbé [...].»

Le rôle d'asile charitable voulu par Lambert Darchis pour son institution a été parfaitement réalisé dès les toutes premières années du XVIII^e siècle. Remarquons aussi que cette idée d'hospice n'est pas nouvelle à Liège. Dès 1732, le chanoine Brêbechon, Doyen de Saint-Denis, fait don à son église de sa maison de la Cigogne pour y loger les enfants de chœur de la collégiale. Le 10 mai 1553, le Chapitre de la cathédrale accepte le legs fait dans le même but par feu Johannes de Fleruco, maître de chant (ca 1490-1552) de sa maison de la Taillerie. Mais ici, comme toujours en matière de bourses d'études, ce sont les Chapitres des églises qui sont responsables de leur gestion, de leur

organisation, et du choix des bénéficiaires. Ceux-ci ne pouvaient être que des petits serviteurs de leur église.

Lambert Darchis rompt avec cette tradition. Ce seront ses six exécuteurs testamentaires qui géreront l'Hospice liégeois de Rome. Tous les jeunes Liégeois, indistinctement, y seront admis, pourvu cependant qu'ils se destinent à l'étude des arts libéraux, et non à des emplois manuels ou d'artisanat. Les six personnages désignés par Darchis doivent être Liégeois et habiter Rome. Ils sont totalement indépendants: ni le prince-évêque de Liège, ni le Chapitre de Saint-Lambert, ni le pape lui-même n'ont aucun pouvoir d'intervention dans les affaires de la Fondation. Tout proviseur défaillant est remplacé par voie de cooptation par les proviseurs restants. C'est bien là que se trouve l'originalité d'un système qui, dès 1696, fait fi des prérogatives traditionnelles de l'église en matière de bourses d'études.

L'absence de règles quant au mode de recrutement des pensionnaires a dû poser quelques problèmes aux premiers proviseurs de la fondation. Aussi, dès 1711, doivent-ils promulguer un règlement qui est toujours valable aujourd'hui, à quelques aménagements près, notamment en ce qui concerne l'admission des artistes à la Fondation. En effet, en devenant Collège, et non plus simple hospice, la Fondation Darchis suppose que les pensionnaires se livrent à l'étude des arts libéraux et qu'ils ont au moins achevé leurs humanités. Mais cette dernière règle a connu plusieurs exceptions, notamment avec Grétry et Léonard Defrance.

Pour les détails je me permettrai de vous renvoyer au livre de Jean Puraye, particulièrement à l'analyse historique et juridique établie par Karl Hanquet (p. 15-31).

Mais revenons quelques instants à Liège.

Tout au long du XVII^e siècle, les Conclusions capitulaires de la cathédrale montrent qu'un certain nombre de jeunes bénéficiaires - et parmi eux quelques choraux - séjournent à Rome pendant quelque temps. Toutefois, il ne s'agit pas d'études musicales, mais de théologie, de droit, et aussi de voyages de dévotion. Citons deux exemples. Le 23 juin 1602, parmi les bénéficiaires autorisés à s'absenter, trois d'entre eux - dont un certain Godefridus

Darchis - séjournent à Rome. Le 7 avril 1606, Dominique Lambert Piem, basse de la cathédrale, a visité l'église des Saints Pierre et Paul à Rome, mais il n'a pas tenu ses promesses [*sic*] et est admonesté.

En fait, le premier musicien de la cathédrale à solliciter un séjour à Rome pour y parfaire ses connaissances est Johannes Furna ou Furnaux, ex-choral. Le Chapitre examine sa demande le 8 février 1634; mais aucune fondation ne prévoit son cas. Le Chapitre lui accordera néanmoins 50 fl.bbt. sur la bourse Offermans attribuée à un certain Rethi qui, dit le texte, «ne la mérite pas». En fait, les 4 bourses Offermans, fondées en 1576, sont destinées à d'anciens *duodeni* ou à des servants d'autels désireux de poursuivre des études à l'Université de Louvain. Nous assistons donc ici à un exemple relativement fréquent de détournement de l'affectation d'une bourse. Quand même, Rome, c'est un peu loin! Furnaux ne quitte pas Liège, mais le subside qu'il a reçu lui permettra d'étudier la composition sous la direction d'un maître expérimenté, probablement l'ancien maître de chant de la cathédrale, Léonard de Hodemont (*ca* 1575 - 1636). Le 25 octobre 1634, à l'appui de son application, Furnaux présente au Chapitre une Messe à 16 voix et 12 instruments de sa composition. Plus tard, il deviendra maître de chant de la cathédrale d'Anvers, de 1641 à sa mort en 1645.

Pour Furnaux, le voyage à Rome n'a été qu'un mirage. Mais l'idée est lancée. Elle va cheminer lentement, parfois camouflée en «voyage de dévotion», comme celui d'Arnold Dellexhaille (ou Delhaye) accordé par le Chapitre de Saint-Lambert le 3 février 1691. Son voyage ne durera que quelques mois. En 1727, Delhaye sera promu chanoine de Saint-Materne et maître de chant de la cathédrale. Il démissionnera le 9 juillet 1737, après avoir servi à la maîtrise de Saint-Lambert durant 54 ans. Jean-Noël Hamal sera son successeur à la tête de la musique de la cathédrale.

Sans doute les demandes d'ex-choraux pour obtenir des bourses d'études devenaient-elles un peu trop nombreuses et pas toujours suffisamment justifiées par leurs connaissances. Toujours est-il que le Chapitre de Saint-Lambert y met un frein en annonçant, le 5 septembre 1663, que les ex-choraux ne seront plus admis

comme chantres de leur église s'ils n'ont pas achevé leurs humanités. Détail qui, au XVIII^e siècle, jouera un rôle important dans leur admission comme pensionnaire de la Fondation Darchis.

Le premier musicien de la cathédrale qui séjourne à Rome dans le but avoué - et admis par le Chapitre - de se perfectionner dans son art est François-Nicolas Debêche, chantre et bénéficiaire. L'autorisation lui est accordée le 8 août 1702, ainsi qu'une attestation de bonne vie et moeurs. Le 3 septembre 1703, il sollicite et obtient une prolongation de séjour à Rome pour une année. Sans doute s'y amuse-t-il bien, car il semble avoir obtenu encore d'autres prolongations jusqu'au jour, le 7 janvier 1707 (il y a cinq ans qu'il est parti), où les chanoines constatent qu'il est absent sans autorisation depuis un an et le somment de rentrer à Liège. Néanmoins, le 27 mai 1707, Debêche est encore favorisé d'une prolongation d'absence jusqu'à Pâques. Cette fois il rentre à temps, mais il n'est pas guéri de sa manie de voyager. Le 4 septembre 1711, il demande une nouvelle permission d'absence de six mois (le texte ne dit pas pour quelle raison) et l'obtient encore (le 25). Mais cette fois il oublie de rentrer et le 3 août 1712, constatant qu'il a dépassé les limites du temps accordé depuis plus de quatre mois, les Chanoines de Saint-Lambert privent François-Nicolas Debêche de son bénéfice. Les démarches administratives se poursuivent (5 octobre et 29 octobre 1712), cela tarde sans doute parce que son père, Guillaume Debêche, est un des bons musiciens de la cathédrale, mais finalement François-Nicolas est définitivement exclu (27 janvier - 24 mars 1713).

Il n'est pas impossible que Debêche ait bénéficié de l'hospitalité de la Fondation Darchis, mais nous n'avons conservé aucun document susceptible de nous renseigner sur les pensionnaires entre 1699 et 1711.

Malgré la désinvolture de Debêche, les chanoines de Saint-Lambert accordent à Henri Nicquet, ex-choral et violoniste, l'autorisation de se rendre à Rome le 27 mars 1711. Ici encore, nous ne savons pas s'il a séjourné à l'Hospice Darchis, mais c'est fort possible, car les listes des boursiers pour 1712, 1713 et 1714 paraissent bien incomplètes. En tous cas, Nicquet, rappelé le 27 avril 1714, rejoint Liège et est engagé à

Saint-Lambert comme violoniste et chantre à la psalmodie le 7 décembre 1714 aux gages de 5 écus par mois, ce qui, à l'époque, n'est pas mal payé. Reconnaisant, Nicquet offrira au Chapitre des musiques qu'il s'était procurées en Italie (24 mai 1715).

Gérard-Nicolas Fraikin, ex-choral à Saint-Lambert, est le premier musicien liégeois à séjourner «officiellement» à la Fondation Darchis. Ayant terminé ses humanités en 1718 au collège des Jésuites, il obtient de se rendre en Italie pour se perfectionner dans le chant et le violoncelle. Le Chapitre lui accorde l'indispensable attestation de bonne conduite et un viatique prélevé sur la compterie de l'Aumône pour effectuer le voyage. Fraikin figure sur les listes de la Fondation Darchis de 1719 à 1722. Rentré à Liège en 1723, il y poursuivra une carrière de musicien et de bénéficiaire (il a été ordonné prêtre en 1724) jusqu'à sa mort, en 1745.

A partir d'ici, nous trouvons régulièrement parmi les boursiers de la Fondation Darchis des ex-choraux de la cathédrale qui tous ont achevé leurs humanités. Certains, comme Nicolas-Joseph Cloes ou Joseph Piron (venant de la collégiale Saint-Jean l'Evangeliste), hésitent entre l'étude de la musique et celle de la théologie. Ce double jeu expliquerait peut-être comment, au début en tous cas, les musiciens ont pu être acceptés par les proviseurs de la Fondation Darchis alors qu'il n'est rien prévu pour eux ni dans le testament, ni dans le règlement de 1711.

La brochure de Monique De Smet, *Le Collège liégeois de Rome. Sa fréquentation au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1960 [A]**, l'ouvrage de Jean Puraye, *La Fondation Darchis à Rome*, Liège, 1993 [B]**, beaucoup plus explicite et détaillé, ainsi que mes propres relevés inédits dans les archives des églises liégeoises permettent d'établir la liste des musiciens pensionnaires du Collège liégeois d'après leur église d'origine.

1. Musiciens venant de la cathédrale Saint-Lambert (en gras) ou d'une collégiale* (A/B)**

Gérard-Nicolas FRAIKIN (-/63)
Nicolas-Joseph CLOES (1725-27) (20, 22/7)
 Joseph PRION (1726-27)[J](20, 22/75)

Jean-Noël HAMAL (1728-1732) (23/79)
Hubert-Godefroid LOVINFOSSE (1731-36) (24/85)
Anselme-François MOREAU (1737-39) (théologie) (26/93)
Sébastien BRAIE (1737-38) (violon) (26/95)
 Jean-Jacques CROES (1741) [D] (27/103)
 Henri-Déodat ERNOTTE (1741) [M] (27/103, 377)
 Herman-François DELANGE (1741) [M] (27/103)
 Georges-Henri WENICK (1751-55) [D] (29/119)
 Charles-Ferdinand JALHEAU (1752-53) [D]
 Pierre-Guillaume WINCKIS [D] + Naples (30/119)
 Henri MOREAU (1752-56) [P] (30/119)
Pierre-Joseph BAYET (BAËT) (1754-56) (30/123)
 Théodore-Joseph PASQUE (1755) [C] + Naples, 1760
 Ignace BERTRAND (1758-61) [H] (32/131)
 François FRAIPONT (1759-63) [D] (32/131)
 J. N. Simon LEJEUNE (1760) [C] (33/137)
 Jean MALHERBE, d'Olne (1760-63)(33,35/137)
Simon LECLERC (1761-65)(33, 34/139)
 A. E. M. GRETRY (1761-65) [D] (33/139, 343)
Henri HAMAL (1763-64 en ville, 1765-68 à la Fondation) + Naples (1769)(41,36/147)
Lambert VANDENBERGHE (1765-66) + Naples (1766-69)(36, 46/157)
Henri-Joseph BAYET (1768) (39/151)
Léonard-Henri FERRETTE (FERRETTI) (1768-74) (39/155)
Jean-Joseph DUMOULIN (1769-1771) (43/157)
Léonard-François HENVAUX (1769-74) (43, 47/155-157)
 Jean-Jacques RENIER (1771-74) [B](48/161)
 Henri-Philippe GERARD (1781-84) [C] (52/177)
 Nicolas-Henri-Joseph BODSON (1784-88) + Naples (-1790) (53/181)

* [B] = Saint-Barthélemy, [C] = Sainte-Croix, [D] = Saint-Denis, [H] = N.-D. de Huy, [J] = Saint-Jean l'Evangeliste, [M] = Saint-Martin, [P] = Saint-Paul

** Premier chiffre = n° de la page où le musicien est cité dans l'ouvrage de De Smet; deuxième chiffre, idem pour Puraye.

Musiciens issus de la cathédrale Saint-Lambert séjournant en Italie et à Naples indépendamment de la Fondation Darchis présentés dans l'ordre chronologique de leur apparition dans les archives.

A Rome: François-Nicolas DEBECHE, Henri NICQUET, Renier ROUSSEAU, Gilles-François SERVAIS, Toussaint MONSEUR, Guillaume PIROTTE, de BATY. **A Naples:** Jean-Joseph COLLARD (Collège N.-D. de Lorette). **A Rome:** Léonard-Jacques CRAMME. **A Rome et à Naples:** Jean-Noël HAMAL. **A Rome:** François MALHERBE, Guillaume ROUSSEAU. **A Naples:** Jean-Joseph-Lambert NIHOUL. **A Rome:** Antoine PINTRE. **A Naples:** Antoine-Joseph DOUTREWE, Antoine GRESNICK, Jean-Philippe LEMAIRE. **A Rome:** Hubert-Antoine-Ambroise LEMAIRE, Pascal-Mathieu LEFEBVRE, Jean-Joseph WINCKEROY, Noël BRAHY, Philippe-François HENAULT, LONHIENNE, Ferdinand HARZEUS, Fastrardi DESTORDEUR.

Quoique déjà imposante, cette liste ne reprend pas tous les jeunes musiciens liégeois qui ont parachevé leurs études en Italie. Un bon nombre ont obtenu des subsides de leur Chapitre sans intervention de la Fondation Darchis. Après 1760, plusieurs d'entre eux se rendent directement dans un des Conservatoires de Naples (où les boursiers Darchis ne négligent pas de faire aussi un bref séjour). Il y a donc ici une étude à faire que Monique De Smet a ébauchée et que nous complétons ici à propos de quelques musiciens de la cathédrale.

D'autre part, le classement par église d'origine révèle quelques anomalies. Provisoirement, j'en tirerai trois réflexions qui mériteraient d'être examinées de plus près.

1°. la provenance variée des boursiers me paraît être un signe révélateur de l'indépendance des proviseurs du Collège.

2° Il semblerait que la personnalité du Grand Chantre de l'église ou celle d'un confrère influent - par exemple à Saint-Denis, Simon de Harlez, chanoine de Saint-Lambert et Prévôt de la Collégiale - ait joué un rôle déterminant dans l'envoi des ex-choraux à Rome, où leur recommandation paraît avoir été prise en considération par les proviseurs parfois même malgré le règlement.

3° la confrontation de cette liste avec celle - à établir - des étudiants qui séjournent en Italie sans l'aide de la Fondation Darchis (24 pour la cathédrale dont 5 à Naples) montrerait peut-être que le chapitre de Saint-Lambert, au moins à certaines périodes, ait voulu préserver son autorité et son prestige en puisant dans ses propres fonds les sommes nécessaires pour subvenir aux besoins des ex-choraux qu'il envoie en Italie. l'exemple d'Antoine-Frédéric Gresnick est assez révélateur de cette tournure d'esprit.

* * *

Le déroulement paisible de la vie au Collège liégeois de Rome est brusquement interrompu par la révolution de 1789 et par les guerres d'Italie. En 1789, le Gouvernement de la république française confisque le bâtiment comme bien national; le Collège est fermé.

Permettez-moi, pour l'examen de cette période sombre de l'histoire de la Fondation, de vous renvoyer à l'ouvrage de Jean Puraye (pages 171, 197 à 205).

Nous sommes en 1821. La Fondation Darchis a repris une activité réduite sous administration papale. Le Conseil municipal de Liège forme le projet de récupérer «les biens et revenus du Collège liégeois fondé à Rome par Lambert Darchis». Alerté, le cardinal Albani, «protecteur»¹ du Collège, s'empresse d'écrire au gouvernement provincial de Liège pour l'informer que les jeunes Liégeois qu'il voudra bien désigner seront bien accueillis à Rome.

En 1823, la régence de Liège réagit en envoyant à Rome le sculpteur Louis Jehotte (1804-1884) et le peintre Jean-Dieudonné Wérihas. Ce sont les premiers artistes qui renouent avec la tradition «romaine». Le musicien Michel-Joseph Malmédye les suit en 1824.

Protégé de la Société d'Emulation et de la Société Grétry, Malmédye séjournera à Rome de 1824 à 1828, puis à Naples jusqu'en 1832. Après un détour de quelques mois à Paris, il rejoint Liège en 1834. Son absence a duré neuf ans. Aussitôt, il est nommé professeur «extraordinaire» de la classe de chant et de

¹ Le «protecteur» est un cardinal désigné par le Saint-Siège. Son rôle est celui d'un intermédiaire bienveillant entre le Collège et l'autorité pontificale.

solfège italien du Conservatoire de Liège. Malheureusement, Malmédy meurt prématurément en 1839. Une *Sinfonie à Grand Orchestre* dédiée à la Société Grétry et datée de «Naples, 1828» est la seule oeuvre de ce compositeur qui nous soit parvenue.

Malmédy est le dernier musicien liégeois à avoir bénéficié de la Fondation Darchis. Durant les XIX^e et XX^e siècles, le Collège accueillera des théologiens, des peintres, des sculpteurs, mais plus aucun musicien ne sollicite la Fondation. Il est probable que la perte du rôle musical prépondérant de l'Italie du XVIII^e siècle joue un rôle déterminant dans cette désaffection. En gros, on peut dire que les jeunes compositeurs liégeois du XIX^e siècle se tournent vers l'Allemagne et ceux du XX^e siècle, vers Paris. Toutefois, la question reste à étudier. Heureusement, en 1992, sur proposition de M. Jean Puraye, proviseur de la Fondation, cet ostracisme a été levé et une bourse a été attribuée à un jeune docteur en musicologie de l'Université de Liège, M. Philippe Vendrix.

* * *

Cette espèce de «vide» musical soulève la deuxième question que je me suis posée: «Pourquoi les musiciens liégeois d'après 1830, dont les prédécesseurs ont si largement profité de la Fondation Darchis, ont-ils négligé cet avantage?»

La réunion du Pays de Liège à la France en 1795 a été malheureusement suivie, en 1797, de la fermeture des églises, anéantissant du même coup les maîtrises, fondement de la vie musicale à Liège. Les démarches de Henri Hamal, de Bassenge, de Grétry auprès du Gouvernement français pour faire établir à Liège un Conservatoire de musique restent vaines. La remise en activité d'un semblant de maîtrise à la cathédrale Saint-Paul en 1806 - sous la direction de Bodson puis de Harzeus, anciens boursiers en Italie - porte quelques fruits, mais la chute de l'Empire en 1815 remet tout en question.

Vers 1818, le Gouvernement hollandais est saisi d'une question qui l'embarrasse beaucoup. Faut-il rétablir les anciennes maîtrises ou créer des Conservatoires? Une large enquête auprès des autorités civiles et religieuses, y compris l'archevêque de Malines, ne débouche

sur aucune solution. Mais l'idée est lancée, et le dernier rapport du baron Goubau, directeur général des cultes au roi des Pays-Bas, contient le germe d'une idée neuve. Il suggère de répartir les études musicales sur trois niveaux: les maîtrises, qui s'adressent aux enfants et peuvent être assimilées à des «écoles primaires» pour l'enseignement de la musique; les Conservatoires «que je considère, dit-il, comme des écoles plus relevées, comme des espèces d'Athénées» recevraient des jeunes gens qui marquent des dispositions particulières; enfin, le niveau supérieur accueillerait «des sujets du premier mérite et qui donneraient l'espérance de devenir un jour de force à rivaliser avec les grands maîtres allemands ou italiens, tels que les Mozart, les Haydn, les Paisiello, les Cimarosa et autres de ce genre». Et voici la nouveauté: «On pourrait faire voyager ces sujets distingués aux frais de l'Etat en Allemagne et en Italie [...] De retour dans leur patrie, ces sujets éminents, placés à la tête des Conservatoires, communiqueraient leur science et leur bon goût à leurs compatriotes et ils formeraient, à leur tour, d'excellents sujets».

Notons que ni le comte de Liederkerke, gouverneur de la province de Liège, ni M. Barrett, vicaire général, capitulaire du diocèse de Liège, le siège étant vacant, ni l'archevêque de Malines, Monseigneur François-Antoine, comte de Méan, qui fut le dernier prince-évêque de Liège ne mentionnent la Fondation Darchis ni même qu'elle ait existé un jour!

C'est seulement en 1826, à la surprise générale (du moins à Liège) que le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas décide la création de quatre *Ecoles royales de musique*, deux en Hollande (à La Haye et à Amsterdam), deux en Belgique (à Bruxelles et à Liège). Ces dernières ouvrent leurs portes en 1827 et les choses commencent à prendre une tournure favorable quand la révolution de 1830 remet tout en question. L'Ecole de Bruxelles ferme ses portes; elle ne les rouvrira que deux ans plus tard. Celle de Liège poursuit son activité, non sans s'octroyer, de sa propre autorité, le titre de *Conservatoire* qu'elle avait d'ailleurs revendiqué dès 1826. Léopold I^{er}, roi des Belges, l'autorisera à porter le titre de *Conservatoire royal de musique* par arrêté du 12 novembre 1831.

Par suites des événements, et peut-être plus encore par la volonté du directeur Joseph

Daussoigne-Méhul de situer d'emblée son établissement à un niveau élevé, les premiers concours du Conservatoire de Liège n'ont lieu qu'en août 1832. Le palmarès fait apparaître les noms de quelques lauréats qui feront parler d'eux: Etienne Soubre et Lignac pour l'harmonie, le contrepoint et la fugue, Wilmotte au violon, Etienne Ledent au piano et, au solfège, deux gamins qui iront loin: César Franck et Albert Seigne.

Il faut dire que, pendant les premières années du nouveau Royaume de Belgique, on assiste à une véritable résurrection musicale. Dans leur volonté de créer un esprit national belge, nos gouvernants épaulent les efforts des artistes en qui ils voient, à juste titre, les meilleurs ambassadeurs de la jeune Belgique à l'étranger. Est-il besoin de citer les succès remportés par les jeunes virtuoses du pays de Liège - je me borne à ceux-là - dont la carrière démarre en 1830 et 1840? Les violonistes François Prume, Lambert Massart, Hubert Léonard, Henri Vieuxtemps, les pianistes César Franck, Etienne Ledent, Auguste Dupont, les chanteurs Masset et Bouhy? Mais si les instrumentistes et les chanteurs peuvent rivaliser avec ceux de France, d'Italie et d'Allemagne, nos compositeurs (Soubre, Jaspar, Wanson) manquent des contacts indispensables à l'épanouissement de leur talent. A l'heure où, grâce à Beethoven, Schubert, Weber, l'Ecole allemande prend la tête du mouvement musical en Europe, nos jeunes espoirs, faute de moyens financiers pour franchir nos frontières, ne parviennent pas à approfondir leur talent.

Le 23 septembre 1840, Le *Journal de Liège* publie un *Rapport au roi* qui va les remplir d'espoir. Voici la teneur de cet article.

Concours de Composition musicale -
Rapport au Roi

Sire,

Il a été institué pour les jeunes artistes belges, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs un concours biennal à la suite duquel le lauréat obtient une pension qui lui permet d'aller pendant quatre ans, continuer et perfectionner ses études à l'étranger.

L'art musical, pour lequel se révèle chez les Belges une aptitude non moins remarquable que pour les arts du dessin, a droit à une égale sollicitude de la part du gouvernement.

Je pense, Sire, qu'entre autres mesures à prendre en faveur de jeunes gens qui se destinent à la carrière qu'on illustre Roland de Lattre et Grétry, il serait utile d'adopter un mode d'encouragement analogue à celui que je viens de rappeler.

La composition musicale exige, indépendamment d'une heureuse organisation, des études longues et difficiles. Ceux qui s'y livrent ne sont pas toujours dans des conditions de fortune favorables, et jusqu'ici, les encouragements du gouvernement ne leur sont assurés par aucune disposition générale.

La Belgique a compté, à diverses époques, des compositeurs d'un mérite éclatant. Si aujourd'hui elle occupe une place éminente dans le monde musical, c'est principalement, il faut le reconnaître, à ses instrumentistes qu'elle le doit. N'est-il pas permis d'espérer qu'un encouragement direct et solennel contribuerait à faire reflourir parmi nous les branches diverses de la composition musicale?

C'est dans ce but que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de vouloir bien donner Son approbation au projet d'arrêté ci-joint.

Projet d'Arrêté concernant le Concours de composition musicale.

Art. 1 *Un concours de composition musicale aura lieu tous les deux ans à Bruxelles. le premier concours sera ouvert au mois de juillet 1841.*

Art. 2 *Le lauréat recevra pendant quatre années une pension de 2 500 francs pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.*

Art. 3 *Seuls seront admis au concours les Belges âgés de moins de trente ans qui auront été reçus à la suite d'un examen préparatoire devant le jury mentionné ci-après.*

Art. 4 *Les concurrents devront écrire:*

1° *Un morceau de musique instrumentale à grand orchestre.*

2° *Un morceau de musique religieuse sur un sujet désigné parmi les hymnes et les antiennes.*

3° *Une scène dramatique sur un poème donné.*

Art. 5 *Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours définitif sera composé de cinq membres à désigner par le Ministre.*

Art. 6 *Notre Ministre des Travaux publics est chargé de faire les règlements et de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution du présent arrêté.*

Donné à Wiesbaden, le 19 septembre 1840. Léopold.

Par le Roi, le Ministre des Travaux publics. Ch. Rogier.

(Extrait du Journal de Liège du 17 juin 1841)

Actes du Gouvernement - Concours de composition musicale.

Un Arrêté royal du 4 juin 1841 porte:

Art. 1 *Outre le Grand Prix institué par notre arrêté du 10 septembre 1840, le jury pourra décerner*

1° *Un second prix, consistant en une médaille d'or de 300 francs*

2° *Une mention honorable*

Art. 2 *Le morceau de musique instrumentale à grand orchestre indiqué au paragraphe 1 de l'art. 4 dudit arrêté est supprimé.*

Art. 3 *Le nombre des membres du jury pourra être porté à sept. Le jury s'adjoindra un secrétaire.*

A cet arrêté est joint un règlement de 27 articles contenant toutes les dispositions à observer dans ce concours.

Le 2 juillet, le *Journal de Liège* annonce que «les aspirants au concours de composition musicale sont invités à se rendre le 5 juillet à Bruxelles, à huit heures du matin, hors la porte

de Namur chaussée d'Ixelles, vis-à-vis de la rue Froissart n° 91. Les inscriptions doivent parvenir avant le 3 juillet à 4 heures au Ministère de l'Intérieur, division des Beaux-Arts, pour être admis au concours préparatoire».

Le même numéro du *Journal de Liège* fait savoir à ses lecteurs que «Monsieur Etienne Soubre, qui s'est avantageusement fait connaître par plusieurs symphonies d'un grand mérite, par un *Stabat mater* d'un style éminemment grave et religieux et par d'autres compositions légères est parti hier pour Bruxelles, où il doit prendre part au grand concours musical».

Le 12 août 1841, la nouvelle éclate à Liège comme une bombe: «La palme remportée par M. Etienne Soubre dans le Concours musical à Bruxelles ne fait pas seulement le plus grand honneur au jeune lauréat, mais aussi au Conservatoire de musique de Liège et à notre ville elle-même qui tressaille d'aise à la gloire que s'acquiert [*sic*] l'un de ses enfants. Nous ajouterons que les Gouvernement les Chambres législatives auraient désormais mauvaise grâce à ne pas accorder à notre Conservatoire les mêmes subsides qu'obtient celui de Bruxelles. Sous ce rapport donc, les succès de MM Soubre et Ledent seront une protestation efficace contre le dédain avec lequel ont été accueillies jusqu'ici nos réclamations fondées».

Deux mots d'explication. Etienne Ledent, pianiste liégeois, qui se présentait aussi au concours, a obtenu une mention après avoir été en ballottage pour le 2^e Prix avec Meynné, de Nieuport, ancien élève du Conservatoire de Bruxelles et de Halévy à Paris.

D'autre part, le Conservatoire de Liège proteste en vain, depuis quelques années, contre l'inégalité des subsides attribués aux deux Conservatoires royaux de Bruxelles et de Liège. De sorte que la victoire de Soubre, confortée par le résultat de Ledent, acquiert une dimension politique inattendue.

Je passe sur les détails préparatoires au banquet qui doit être offert aux lauréats et à leur maître, Joseph Daussoigne, et sur les sérénades que leur donnent (le 12 juillet) quatre sociétés musicales liégeoises: la *Société Orphée*, chorale dirigée par M. Brassinne, l'*Harmonie Grétry*, directeur M. Loxhay, les *Artistes du théâtre* sous la direction de M. Wanson fils et la *Société des*

choeurs, société chorale fondée et dirigée par Etienne Soubre en 1838, la première du genre à Liège.

Le banquet lui-même fixé au 24 août (quelques jours seulement après les Concours de 1841 du Conservatoire de Liège), fut un des plus mémorables de cette époque, pourtant fertile en manifestations de ce genre. Résumons. «Messieurs les souscripteurs sont invités à se réunir sur la place du Conservatoire royal [actuellement place de l'Université, les locaux du Conservatoire longeaient alors la place Cockerill] d'où le cortège partira à 3 heures et demie pour se rendre sur les lieux du banquet», c'est-à-dire à la vaste salle du Casino, dont on vient tout juste de fêter le 2^e anniversaire d'ouverture. Elle était située à l'entrée de Grivegnée; c'est actuellement le couvent des Pères Oblats. Le cortège allait donc parcourir le trajet place de l'Université, pont «neuf» et pont de la Boverie, rue Grétry jusqu'au carrefour rue de la Limite - La Bonne femme. Mais c'était en voiture!

Lors du banquet, le principal discours fut prononcé par Louis Jamme, alors président de la Commission des Beaux-Arts. Après avoir fait l'éloge du Conservatoire, de son directeur et de ses lauréats, M. Jamme se félicite de la création du concours de composition musicale. «Sans lui, dit-il, les jeunes compositeurs, laissés à l'abandon, se détournent de leur travaux». Il note que cela avait été le cas pour Etienne Ledent, qui avait abandonné la composition. «Il triomphera au prochain concours», conclut M. Jamme.

L'Harmonie militaire a joué «Où peut-on, être mieux», des couplets écrits par M. Micha ont été chantés par M. Pirson («Liège! , sol heureux où germent les Grétry...»), deux *pasquèyes* en wallons par M. Ramoux, des vers de M. Samuel, officier belge, chantés par Léonard Terry, un cramignon par Joseph Ramoux, président de la Société d'Orphée, des vers dits par M. Bernard Meertens de Visé. Bref rien n'a manqué à cette fête dont je regrette de ne pas pouvoir décrire la partie gastronomique...

Sardanapale, la cantate de concours écrite par Soubre, a été exécutée à plusieurs reprises dans les mois suivants à Bruxelles, Liège, Huy et Maastricht. Deux jours après ce

dernier concert qui eut lieu le 13 mai 1842, Etienne Soubre assistait au festival de musique de Düsseldorf et de là se rendait à Berlin où, dit le *Journal de Liège*, «il séjourna^{en} plusieurs mois, ensuite en Italie et en France».

C'est sans doute à l'imitation des Français et inspiré par les prix de peinture, sculpture, etc. que le Grand Prix de composition musicale s'est appelé «Prix de Rome de Bruxelles». Les successeurs liégeois de Soubre, tous issus du Conservatoire de Liège, y ont tenu un rang plus qu'honorable. Permettez-moi de me limiter, dans leur énumération, aux 1^{ers} Grands Prix, mais sachez que beaucoup d'autres se sont distingués au niveau du 2^e prix ou d'accessits. La limite d'âge, fixée à trente ans ne leur a pas permis de se présenter une nouvelle fois. Je citerai, dans l'ordre d'attribution:

Etienne SOUBRE (Liège 1813-1871). 1^{er} prix 1841. Directeur du Conservatoire de Liège 1862-1871.

Adolphe SAMUEL (Liège 1824 - Gand 1898). 1^{er} prix 1845. Directeur du Conservatoire de Gand.

Jean-Théodore RADOUX (Liège 1835-1911). 1^{er} prix 1859. Directeur du Conservatoire de Liège 1872-1911.

Joseph DUPONT (Ensisval 1838 - Bruxelles 1899). 1^{er} prix 1863. Professeur d'harmonie au Conservatoire de Bruxelles. Chef d'orchestre.

Joseph JONGEN (Liège 1873 - Sart-lez-Spa 1953). 1^{er} prix 1897. Directeur du Conservatoire de Bruxelles.

Albert DUPUIS (Verviers 1877 - 1967). 1^{er} prix 1903. Directeur du Conservatoire de Verviers.

Charles RADOUX-ROGIER (Liège 1877 - 1952) Professeur au Conservatoire de Liège. Inspecteur de l'enseignement musical.

Léon JONGEN (Liège 1885 - Bruxelles 1969). 1^{er} prix 1913. Directeur du Conservatoire de Bruxelles.

René BARBIER (Namur 1890 - Ixelles 1981). 1^{er} prix 1920. Directeur du Conservatoire de Namur.

Joseph LEROY (Liège 1894 - 1969). 1^{er} prix 1923. Professeur de Fugue au Conservatoire de Liège.

Antoine VAN ULFT (Verviers 1900 - 1960). 1^{er} prix 1929. Professeur aux Conservatoires de Verviers et de Mons.

René DEFOSSEZ (Spa 1905 - Etterbeek 1988). 1^{er} prix 1935. Inspecteur de l'Enseignement musical. Chef d'orchestre.

Léon SIMAR (Herve 1909 - Colombie 1983). 1^{er} prix 1937.

René DRIESSEN (Jemeppe/Meuse 1920 - Grivegnée 1990). 1^{er} prix 1952. Professeur de fugue au Conservatoire de Liège. Directeur de l'Académie de Chênée. Chef de chorale à *La Légia*.

Je noterai encore les Prix de Rome de **François RASSE** (Helchin 1873 - Liège 1955) en 1899, **Fernand QUINET** (Charleroi 1898 - Liège 1971) en 1921 et **Sylvain VOUILLEMIN** (Charleroi 1910) en 1932 qui furent tous trois directeurs du Conservatoire de Liège.

* * *

Grâce à l'indépendance de ses proviseurs, la Fondation Darchis a franchi trois siècles pourtant fertiles en événements néfastes. La souplesse de ses structures lui a permis de s'adapter aux circonstances, et de répondre à l'évolution des demandes qui lui étaient adressées sans jamais trahir les intentions du

fondateur. Elle vient de renouer avec la Musique en s'ouvrant à un jeune musicologue. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Il y a quelques années, le Prix de Rome de Bruxelles a été vivement controversé. Cependant, même si son programme était jugé obsolète par les jeunes compositeurs d'après la guerre 1940-1945, cela n'explique pas l'acharnement mis à dénigrer ce concours. Il eut été bien plus simple et plus rationnel d'adapter ses exigences aux circonstances contemporaines. Quoi qu'il en soit, il n'a plus eu lieu depuis 1970 et les avantages qu'il procurait ont disparu. Il est, dit-on, remplacé par un système de «Bourses de travail» dont les qualités restent à démontrer.

Cette approche reste bien incomplète! Peut-être ce survol de trois siècles d'institutions favorables aux musiciens tentera-t-il un jeune musicologue qui apportera à cette communication tous les compléments nécessaires. Je pense, entre autres, aux Prix Vieuxtemps (Verviers), Prume (Stavelot), Gérardy, Casals (Liège), Kreisler (de l'oeuvre des artistes, à Liège), etc. C'est un vœu que je forme très sincèrement.